



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORêt**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de l'alimentation**

**Service des actions sanitaires
Sous-direction de la santé et de la
protection des végétaux
Bureau des intrants et du biocontrôle
251, rue de Vaugirard
75732 PARIS CEDEX 15**

STAPHYT
23 rue de Moeuvres
62860 INCHY-EN-ARTOIS

A l'attention de Monsieur Emilien LAY

Références du dossier :

N° Convention COFRAC : **3187**

Décision d'agrément n° **BPE-089**

Rapport d'évaluation du 18/07/2024

Paris, le

18 01. 2024

Objet : Notification d'une décision d'agrément

Dossier suivi par : Katia TOUZRI - 2024-139

Tél. : 01 49 55 44 18

Courriel : katia-yasmine.touzri@agriculture.gouv.fr

Réf. : 2024-07-BPE-089

Copie : Cofrac

Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint la décision de maintien d'agrément de votre organisme pour réaliser des essais officiellement reconnus.

A votre demande, suite à leurs fermetures, l'agrément est retiré pour les stations d'expérimentation SE45 et SE66 ainsi que pour l'unité d'expérimentation UE SUD-OUEST. La station d'expérimentation SE31 rattachée à l'UE SUD-OUEST est désormais rattachée à l'UE SUD et les stations d'expérimentations SE33 et SE64 sont désormais rattachées à l'UE OUEST.

Je vous informe que lors de la prochaine évaluation de l'organisme, une attention particulière sera portée au solde effectif des fiches d'écart n° JCM02 et JCM03.

Par ailleurs, en lien avec les commentaires relevés en pages 5 et 12 relatifs à l'absence de personnel sur SE02 - UE NORD et au changement de locaux de la SE80 - UE NORD, je vous rappelle que tout changement organisationnel du réseau d'expérimentation doit faire l'objet d'une communication à la DGAI et au Cofrac.

Je vous prie d'agrérer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

**P.D. Le sous-directeur de la santé
et de la protection des
végétaux**

*L'adjoint au sous-directeur de la santé
et la protection des végétaux*

Olivier PRUNAUX



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORêt**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DÉCISION D'AGRÉMENT POUR REALISER
DES ESSAIS OFFICIELLEMENT RECONNUS**

Conformément à l'article R. 253-38 du code rural et de la pêche maritime et à l'article 6 de l'arrêté du 26 avril 2007 relatif aux essais officiels et officiellement reconnus pour l'évaluation des produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime,

Vu la convention passée avec le Cofrac n° 3187,

Vu le rapport d'évaluation réalisé par le Cofrac, en date du 18/07/2024,

L'agrément pour réaliser des essais officiellement reconnus est maintenu, à l'organisme :

STAPHYT

23 rue de Moeuvres
62860 INCHY-EN-ARTOIS

sous le numéro : **BPE - 089**

ET POUR LE PERIMETRE SUIVANT :

UNITES	SECTEURS D'ACTIVITE
<p>Staphyt - UE NORD : SE 62 23 rue des Moeuvres 62860 INCHY EN ARTOIS</p> <p>(unité centrale)</p> <p>Stations d'expérimentation :</p> <p>SE 02 6 bis rue D. Gauché 02700 MENNESSIS</p> <p>SE 08 Chemin de la Ligne Allemande 08190 SAULT SAINT REMY</p> <p>SE 80 12 rue Sailly Laurette 80800 SAILLY LE SEC</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grandes cultures - Vigne - Cultures légumières, plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum - Cultures fruitières et arboriculture - Zones non agricoles - Traitement des semences : Cultures légumières
<p>Staphyt - UE EST : SE 71 9 rue de la Maison Rose Chaublanc 71350 SAINT GERVAIS EN VALLIERE</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grandes cultures - Vigne
<p>Staphyt - UE OUEST : SE 37 Route de Morand 37110 DAME MARIE LES BOIS</p> <p>Stations d'expérimentation :</p> <p>SE 35 Le Bois Bouzard 35150 JANZE</p> <p>SE 33 12 Laulan 33210 SAINT PARDON DE CONQUES</p> <p>SE 64 6 chemin Moucharre 64450 LASCLAVERIES</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grandes cultures - Vigne - Cultures légumières, plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum - Cultures fruitières et arboriculture - Productions horticoles et plantes d'intérieur - Zones non agricoles - Traitement des semences : Grandes cultures

UNITES	SECTEURS D'ACTIVITE
<p>Staphyt - UE SUD : SE 34 Mas La Paluzette Route des Mas 34590 MARSILLARGUES</p> <p><u>Stations d'expérimentation :</u></p> <p>SE 11 4 rue Jean Jaurès 11700 PUICHERIC</p> <p>SE 26 1086 chemin de Chatiou 26100 ROMANS SUR ISERE</p> <p>SE 31 Les Paillebarts 1003 route de Montauban 31340 VILLEMUR SUR TARN</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Grandes cultures - Vigne - Cultures légumières, plantes aromatiques, médicinales, condimentaires et à parfum - Cultures fruitières et arboriculture - Productions horticoles et plantes d'intérieur - Zones non agricoles - Processus de transformation : <ul style="list-style-type: none"> - Fabrication de cidre - Panification - Malterie / brasserie - Vinification - Transformation de pomme de terre - Transformation de fruits - Transformation de légumes

Cet agrément est valable jusqu'au **13/06/2026**. L'évaluation de renouvellement devra impérativement avoir lieu 5 mois avant cette échéance.

18 OCT. 2024

Date :

P.O Le sous-directeur de la santé et
de la protection des végétaux



L'adjoint au sous-directeur de la santé
et la protection des végétaux

Olivier PRUNAUX